



RÈGLEMENT NUMÉRO 599

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 2 323 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT, LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT AU PARC DES CLUBS

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Ville-Marie tenue le 5 juin 2023;

ATTENDU QUE le projet du présent règlement a dûment été déposé à cette même séance ordinaire tenue le 5 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 AMÉNAGEMENT, TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET ACHAT D'ÉQUIPEMENT

Le conseil est autorisé à effectuer l'aménagement, les travaux d'infrastructures et l'achat d'équipement au Parc des Clubs pour un montant total de 2 323 000 \$, visant à fournir aux citoyens et utilisateurs du parc un environnement favorable et sécuritaire comme indiqué à l'annexe A et à l'annexe B.

ARTICLE 2 EMPRUNT

Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 2 323 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 3 REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Le conseil est autorisé à affecter annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la Ville de Ville-Marie pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 547 de la *Loi sur les cités et villes*.

ARTICLE 4 AIDE FINANCIÈRE

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 5

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté ce 19 juin 2023.

COPIE AUTHENTIQUE

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lefebvre
Maire

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers
Directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat du maire et du secrétaire-trésorier (*Loi sur les cités et villes, art. 357, al.3*)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Séance du 5 juin 2023

Résolution n°110-06-23

Adoption du règlement

Séance du 19 juin 2023

Résolution n° 125-06-23

Publication : 22 juin 2023

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lefebvre
Maire

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers
Directrice générale et
greffière-trésorière

ANNEXE A
Estimation budgétaire des coûts
PHASE 2 -TERRAIN DE BASEBALL

1. Électricité	Total
1.1 Éclairage du sentier périphérique	99 200.00 \$
1.2 Poteaux du sentier périphérique	23 800.00 \$
1.3 Éclairage pour le terrain de baseball sur poteau de bois	138 900.00 \$
1.4 Panneau électrique et alimentation pour le terrain de balle, de l'aire gazonnée	29 100.00 \$
Total	291 000.00 \$
2. Civil	Total
2.1 Décapage de la surface de gravier du camping	2 600.00 \$
2.2 Démolition de clôtures (BMX)	2 000.00 \$
2.3 Nivellement général du terrain de balle et création de talus dans le secteur sud-est	52 900.00 \$
2.4 Terrain, clôture, « dugout », « back stop », revêtement de sable, drainage.	341 500.00 \$
2.5 Sentier - 3 mètres de largeur incluant excavation, géotextile, fondation granulaire, poussière de pierre	142 900.00 \$
Total	541 900.00 \$
3. Aménagement paysager	Total
3.1 Mobilier	
Banc et banc des joueurs	26 200.00 \$
Table de pique-nique en bois	18 100.00 \$
Poubelles	13 000.00 \$
Support à vélo	7 700.00 \$
Déplacement d'estrades	600.00 \$
3.2 Bâtiment pour pointeur et remisage (4mx4m)	69 000.00 \$
Total	134 600.00 \$
4. Plantation	Total
4.1 Arbre feuillu	15 200.00 \$
4.2 Arbre conifère	12 200.00 \$
4.3 Arbuste et plantes vivaces	5 800.00 \$
4.4 Plant de reboisement mixte feuillu-conifère	2 300.00 \$
4.5 Hydroensemencement incluant terreau	104 200.00 \$
Total	139 700.00 \$
5. Camping	Total
5.1 Surface granulaire	85 500.00 \$
5.2 Arbre conifère - Petit calibre	8 300.00 \$
5.3 Arbre feuillu - Petit calibre	6 700.00 \$
5.4 Hydroensemencement incluant terreau	18 600.00 \$
Total	119 100.00 \$
6. Administration	Total
6.1 Administration, mobilisation (15%)	174 100.00 \$
7. Honoraires professionnels	Total
7.1 Honoraires professionnels (8%)	92 900.00 \$
7.2 Surveillance (5%)	58 000.00 \$
Total	150 900.00 \$
8. Inflation	Total
8.1 Inflation estimée 2023-2025 (10%)	155 000.00 \$
TOTAL PHASE 2	1 706 300.00 \$

PHASE 3 - SKATEPARK

1. Électricité	Total
1.1 Éclairage du sentier périphérique	41 400.00 \$
1.2 Poteaux du sentier périphérique et pour l'éclairage de l'aire de jeu	6 900.00 \$
1.3 Alimentation électrique et prises extérieures	13 800.00 \$
Total	62 100.00 \$
2. Civil	Total
2.1 Nivellement général du terrain	15 000.00 \$
2.2 Sentier - 1,5 mètre de largeur et surface menant au sentier principal incluant excavation, géotextile, fondation granulaire, poussière de pierre	11 200.00 \$
Total	26 200.00 \$
3. Parc de planche à roulettes	Total
3.1 Service de conception de Skatepark	30 000.00 \$
3.2 Parc de planche à roulettes	210 000.00 \$
Total	240 000.00 \$
4. Module de jeux - Adolescents	Total
4.1 Surface amortissante et bordure de bois traité sous l'équipement	16 500.00 \$
4.2 Équipement de mise en forme composé de 18 poteaux	48 600.00 \$
Total	65 100.00 \$
5. Aménagement paysager et plantation	Total
5.1 Mobilier - Table de pique-nique en bois	5 500.00 \$
5.2 Arbre feuillu	8 200.00 \$
5.3 Arbre conifère	4 800.00 \$
5.4 Hydroensemencement incluant terreau	18 600.00 \$
Total	37 100.00 \$
6. Administration	Total
6.1 Administration, mobilisation (15%)	27 800.00 \$
7. Honoraires professionnels	Total
7.1 Honoraires professionnels (8%)	14 800.00 \$
7.2 Surveillance (5%)	9 200.00 \$
Total	24 000.00 \$
8. Inflation	Total
8.1 Inflation estimée 2023-2025 (5%)	24 000.00 \$
TOTAL PHASE 3	506 300.00 \$
TVQ 50%	110 400.00 \$
TOTAL PHASE 2 ET 3	2 323 000.00 \$

ANNEXE B

Aménagements

Phase	Année	Aménagement	Montant
1	2021 à 2023	Aires de jeux pour enfants et aînés Partie Nord du sentier multifonctionnel	750 000 \$
2	2024 et 2025	Terrain de baseball	1 791 400 \$
3	2024	Skatepark	531 600 \$
4	2026	Sentier multifonctionnel et zone communautaire	2 052 900 \$
		Bâtiment sanitaire	

Total 5 125 900 \$